

La constitution Historique de la France

Introduction

A l'origine de l'Histoire, la Géographie L'Antiquité et les Gallo-Romains Clovis et les Mérovingiens

Pépin et les Carolingiens

Hugues Capet et les Capétiens La révolution et la république

Le Christianisme

Conclusion

Introduction

Selon l'histoire officielle, la France a deux dates fondatrices :

-52 : Alésia

1789 : Prise de la Bastille et la révolution française qui s'ensuit Certains diraient « 2 défaites »...

Entre les deux, c'est le néant, ou presque ! Les ténèbres... faut dénoncer et démonter ce mensonge.

Ce qui constitue un pays, c'est souvent : une race, une religion, une nature ou une culture, mais *aucun* de ces critères « traditionnels » ne fonctionne pour la France :

voir Paul-Marie Coûteaux in « L'Europe vers la guerre », p.147, §2 : « Race, religion... autour de quelques principes ».

En fait, la France c'est :

1) un peuplement :

- traces de l'homme de Cro-Magnon.

- une grande partie du peuplement de la terre est sous nos pieds.

- la fin de toutes les invasions venues du Heartland (voir Mackinder vers 1900 voir – Philippe Moreau Defarges in « Introduction à la géopolitique », pp. 49 et ss).

- pays le plus peuplé d'Europe jusqu'au XIXème siècle.

2) une civilisation :

- paysans, terriens

- influence gréco-latine trouve son apogée en France (mais aussi en Italie)

- le christianisme

3) une langue :

- beaucoup de noms de lieux, ou de cours d'eau proviennent du néolithique

- origines gauloises/celtes, germaniques (la plus germanique des langues latines), latines

- enrichissement par apports successifs

- voir Henriette Walter, professeur à l'université de Rennes, et directrice de laboratoire à la Sorbonne, in « L'aventure des mots français venus d'ailleurs » p.38, §2 « Le recours aux toponymes ».

4) une culture :

- une littérature avant tout

- au XVIIe-XVIIIe siècles, toute l'Europe parle Français

- on peut trouver un taxi cambodgien à New York qui vous parle Français et vous offre la course

- la Francophonie

5) des institutions politiques :

- la Royauté Française est originale

- la révolution et la république

A l'origine de l'Histoire, la Géographie

Selon Napoléon, « L'histoire d'un peuple est toute entière contenue dans sa géographie ».. Paul-Marie Coûteaux in « L'Europe vers la guerre », parle de Géo-histoire.

Voir François-Marin Fleutot in « Apostrophes sur les Origines du Royaume de France », p.17, §2, « ce qu'il y a de singulier... ses peuples et ses rois ».

La France possède 2700 km de côtes, et possède un littoral très varié entre les grandes plages de sable fin et les falaises, ou entre les zones très découpées et les zones peu découpées. La France possède un relief très contrasté avec de la haute montagne, des massifs montagneux bas, des bassins sédimentaires et de grandes plaines.

La France subit un climat tempéré et globalement océanique qu'on peut qualifier de doux, le plus doux peut-être (l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie ont aussi un climat tempéré, mais est-il aussi doux que celui de France ?).

Finalement un pays fertile qui attire toutes les convoitises depuis toujours (même celles de l'homme de Cro-Magnon, par rapport à l'homme de Neandertal).

Les côtes nous appellent vers le grand large, vers la découverte, vers l'outre-mer, c'est une tentation française d'être un pays maritime, et c'est celle de beaucoup de nos Rois, à commencer, peut-être par Philippe IV le Bel (le premier Roi marin). Nous n'avons finalement renoncé à la mer que depuis 200 ans (et encore, nous sommes le seul pays à posséder un porte-avions en dehors des américains et des russes), et à accepter de construire un porte-avions avec les anglais qui n'ont aucun savoir-faire dans ce domaine.

La France est aussi un pays finistère encasté dans le continent Européen.

C'est une voie de communication entre le monde méditerranéen et le monde anglo-saxon (*bien* plus que l'ancienne Autriche-Hongrie).

Elle bloque l'accès à l'Océan à tout le reste de l'Europe !

Les montagnes nous donnent un sentiment de sécurité, nous sommes à l'abri derrière nos « frontières naturelles ».

Les plaines du nord nous donnent le sentiment contraire, la vulnérabilité, et les Rois de France n'auront de cesse de mettre Paris à l'abri des invasions par des cordons de sécurité qui laisseront toujours le temps au pays de se recroqueviller pour la reconquête. La France et Paris, son berceau, la résidence des Rois, sont complètement identifiés, et qui prend Paris, prend la France. Lorsque Philippe II envahit la France au XVIème siècle, son père, Charles Quint dit : « Est-il à Paris ? Non ! Alors, il n'a rien fait !

Selon Paul-Marie Coûteaux in « L'Europe vers la guerre », notre géographie nous donne 6 équilibres, 3 équilibres maritimes et 3 équilibres terrestres qui conditionnent pour une bonne part notre histoire.

1) équilibres maritimes :

- la Méditerranée, le berceau de l'humanité
- la Mer du Nord / Manche, le monde anglo-saxon et économique moderne
- l'Océan Atlantique, l'Outre-Mer lointain

2) équilibres terrestres :

- le Rhin, le monde germanique et la « Mittel Europa »
- les Alpes, les Balkans
- les Pyrénées, la Péninsule Ibérique

L'Antiquité et les Gallo-Romains

Brennus envahit et met Rome à sac en 390 avant JC

Jules César se lance dans la « guerre des Gaules » en 58 avant JC, elle sera achevée en 51. A ce moment, la Gaule devient une province Romaine.

La Gaule à cette époque, c'est approximativement la France, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, elle s'étend au-delà du Rhin, et jusqu'au Pô, ce n'est donc pas uniquement la France Si les Gaulois sont nos ancêtres, ils ne sont pas que les nôtres !

Selon Bainville, in « L'Histoire de France », p.14, §3 « Au moment... que nous leur devons », nous devons tout à la conquête Romaine.

- Administration romaine

- Prospérité économique

- Arrivée du Christianisme vers le IIe siècle, ou l'organisation ecclésiastique se calque sur l'organisation laïque

Le monde gallo-romain représente le quart de notre Histoire (c'est ce que rappelle Bainville in « L'Histoire de France »).

Au début du Ve siècle, nous assistons aux « Grandes Invasions », c'est du moins le discours moderne qui voudrait voir là un « melting pot » à l'américaine. Pourtant, la population « française » ne va pas fondamentalement changer. Les envahisseurs, bien souvent ne feront que passer, et même s'il y a pu y avoir ponctuellement des métissages, ils restent ponctuels plutôt que dus à une véritable sédentarisation des envahisseurs.

L'Empire Romain ne s'effondre pas d'un seul coup.

C'est l'arrivée des Francs qui va bouleverser notre histoire. Ils vont se fondre dans le moule gallo-romain laïque et ecclésiastique catholique, c'est ce qui va leur permettre de se sédentariser et d'être accepté par les populations locales, alors que les autres « barbares » refuseront cette « intégration ».

Clovis et les Mérovingiens

On sait assez peu de choses sur les Francs.

Tout d'abord, leur nom signifie « libre », il semblerait donc qu'il s'agissait de peuplades diverses, mais plutôt d'origine germaniques, considérées comme « libres » par les Romains, mais qui auraient été en charge du contrôle du « limes » (frontière) nord-est de l'Empire.

Clovis conquiert la Gaule et se convertit à la religion du peuple conquis, ce qui est un fait *unique* dans l'histoire.

voir Paul-Marie Coûteaux in « Clovis », p.47, fin §1+§2 : « la population... quelques années plus tard ».

En fait, Clovis va défendre la catholicité contre l'arianisme

La France sera Catholique, la Fille Aînée de l'Eglise, et donc en charge de montrer le chemin aux autres Nations.

L'arianisme sera condamné à n'être qu'une hérésie ayant faillit tout emporter, mais que l'on voit resurgir régulièrement dans les périodes de crise de l'Histoire de France et du Monde sous des formes plus ou moins différentes.

En suivant, Paul-Marie Coûteaux in « Clovis », p.20, on peut dire que Clovis nous adresse 5 leçons sur la politique et la constitution de la France :

- la Légitimité il n'y a pas de politique sans héritage
- l'Etat : il n'y a pas de justice sans autorité de l'Etat contre les féodalités
- la Nation : la Nation se forme contre l'Empire (voir Michel Michel)
- la Civilisation : la religion Royale et la Res Publica se distinguent de la religion chrétienne tout en s'y rattachant.

La Souveraineté : ie politique de la France est systématique

A l'époque de Clovis, tout ceci n'est encore qu'en gestation, et n'a pas la consistance qu'on lui connaît aujourd'hui, mais les frémissements sont présents dans son œuvre politique.

Les Mérovingiens vont régner sur un territoire bien plus vaste que la France moderne, mais ils auront toujours la « France » comme colonne vertébrale, la France est le bien de la famille, non pas de celui qui en est le Roi, il ne peut en disposer à son gré. La France est « inaliénable ». Les 4 fils de Clovis auront pour capitales : Reims, Orléans, Paris, Soissons...

=> voir Georges Bordonove in « Clovis », p.285 « Les fils de Clovis ».

Les Mérovingiens règneront plus ou moins jusqu'en 751, lorsque Pépin le Bref dépose Chilpéric Roi de tous les Francs, et avec quelles difficultés, car la légitimité de son acte est difficilement lisible, et il prend un risque énorme.

Pépin et les Carolingiens

Les Carolingiens sont une originalité dans l'Histoire de France... Ils sont les fondateurs d'un Empire ! Qui plus est Européen ! Napoléon sera le seul à renouveler l'expérience... L'union européenne actuelle fait souvent référence à Charlemagne, Hitler prenait aussi cet exemple comme référence...

Ils ont tout de même un apport intéressant du point de vue de la France.

Pépin le Bref est le premier Roi à se faire sacrer. Il est sacré par l'archevêque de Reims, Hincmar, successeur de Saint Remi. Ce sacre reprend les modalités du sacre chez les Hébreux. En fait, Hincmar a puisé là où il pouvait, c'est-à-dire dans la Bible. Ce sacre a le même défaut la dépendance par rapport à l'autel.

=> voir Aimé Bonnefin in « *Le Sacre des Rois de France* », p.19 : « toute médaille a son revers... à l'égard de l'Eglise ».

Le sacre s'appuie sur le droit romain, les traditions franques et la doctrine de l'Eglise (voir la légitimité dans le paragraphe à propos de Clovis).

En 800, Charlemagne se fait sacrer Empereur d'Occident, il est une référence pour les Français et pour les Allemands !

En 843, signature du Traité de Verdun entre ses héritiers plus ou moins directs :

Charles le Chauve hérite de ce qui deviendra plus tard la France et de la tradition royale
Louis le Germanique hérite de ce qui deviendra l'Empire Romain Germanique (Allemagne) et de la tradition impériale.

Lothaire hérite d'un bout de terre coincé entre les deux autres qui s'étend de la Méditerranée à la Mer du Nord, la Lotharingie qui va disparaître.

Cependant, les tenants d'une grande Europe sont aussi souvent des partisans de la Lotharingie...

Une dernière remarque le traité de Verdun est le premier texte connu écrit en Français.

Hugues Capet et les Capétiens

=> voir Georges Bordonove in « Les Rois qui ont fait la France » pour la majorité des informations relatives aux Capétiens, sauf information contraire.

La constitution historique et politique de la France est très étroitement liée à la dynastie capétienne. Cette dynastie est un cas unique dans le monde d'une dynastie qui va régner 800 ans sans interruption.

En 987, Hugues Capet monte sur le trône de France après 2 tentatives infructueuses de ses ancêtres Robertiens. Ici encore, il est question de légitimité, et il lui est nécessaire de démontrer son ascendance mérovingienne et carolingienne.

Le point important à souligner est que les grands du Royaume refusent d'être les vassaux d'un Roi qui serait lui-même le vassal de l'Empereur. C'est la première fois qu'une forme de nationalisme s'attache à la couronne de France.

Adalbéron, archevêque de Reims (encore lui), va intriguer en faveur d'Hugues Capet qui sera élu par les grands car il est le moins puissant d'entre eux... Le moins puissant va s'installer avec ses descendants pour 800 ans, ils sont encore aujourd'hui, en république, reconnus comme les seuls Rois légitimes du Royaume de France.

A rapprocher du mot de De Gaulle : « Nous sommes les petits qui n'ont pas peur des grands »

De Hugues Capet à Philippe IV le Bel, les Rois se succèdent en droite ligne selon la règle de primogéniture (qu'ils imposent progressivement, contrairement aux Mérovingiens et aux Carolingiens). Cette règle va permettre au Royaume d'éviter le morcellement qui avait été son lot avec les deux précédentes dynasties.

De Hugues Capet à Philippe II Auguste, le fils aîné est toujours associé au trône du vivant de son père. Les Barons réclament pour eux l'hérédité mais ils la refusent au Roi qu'ils ont élu (« Qui t'a fait Duc ? Qui t'a fait Roi ? », ancêtre de Talleyrand, à voir dans « Talleyrand » de Georges Bordonove). Le 14 juillet 1223, Louis VIII succède à son père sans avoir été associé au trône du vivant de son père, il a donc fallu 250 ans aux Capétiens pour asseoir suffisamment leur autorité pour que le fils aîné ne soit plus associé au trône ! Quel exemple de persévérance et de durée, est à rapprocher aux 5 ans du mandat présidentiel...

Les Capétiens vont, au cours du temps, permettre de mettre en place la règle de dévolution de la couronne, ce sont les Lois Fondamentales qui trouvent quelque écho dans les différentes constitutions républicaines et dans l'organisation de la France.

Les Capétiens mènent 2 grands combats

- formation du pré carré
- lutte contre les grands féodaux pour la défense du peuple

Ces 2 combats sont omni présents dans leur oeuvre, et tous les Rois, ainsi que les grands commis de l'Etat vont y participer.

Quelques Rois, et étapes essentielles :

Louis VI le Gros : « le père des communes » car il les a favorisées aux dépens des grands féodaux, et même dans son domaine, et a mis en place les privilèges qui leur étaient attachés.

Louis VII : choix de la fleur de lys comme arme des Rois des France, alors que les autres Rois d'Occident choisissent des lions, des aigles ou des ours...

Philippe II Auguste : lutte contre la coalition anglo-germanique, lors de la bataille de Bouvines, le 27 juillet 1214, on a pu parler de la naissance du sentiment français, grâce à l'apport décisif des milices communales dans la bataille.

Saint Louis débuts de l'administration et de la « centralisation » capétienne, extension de la puissance judiciaire.

Philippe IV le Bel : Roi légiste et Roi marin, fondateur des Etats Généraux. « Le Roi de France est Empereur en son Royaume », soit le Roi de France ne doit l'hommage à personne et il ne désire pas se porter hors des limites du Royaume, il n'est pas un Empereur Germanique.

Derniers capétiens directs continuent de préciser la règle de dévolution de la couronne, et renforcent bien le principe national de la couronne de France : aucun prince étranger ne peut ceindre la couronne des lys.

Charles V : fixe à 3 le nombre de fleurs de lys sur les armes de France en référence à la Trinité, Symbole de l'abandon à la volonté de Dieu

Charles VI : malgré sa folie, il reste Roi (partout ailleurs, il eût été déposé), ainsi le Roi de France est une clef de voûte, ce qu'il représente, son rôle, est plus important que ce qu'il est lui-même.

Charles VII : la légitimité retrouvée, et l'affirmation de la mission divine de la France.

Louis XI : diplomate par excellence, il fait entrer la France dans une ère moderne par son organisation et le rôle de l'Etat.

François Ier : au soir de Pavie, il envoie sa bague à la Sublime Porte, c'est l'alliance avec les Turcs, l'alliance avec l'Outre-Mer, la France n'est pas un pays d'Occident ! Il sera par ailleurs le défenseur des arts, une mission qui s'est aussi affirmée en France comme régaliennne.

Les derniers Valois affirment la politique du juste milieu, laïque, même si le Roi demeure catholique. Ils affirment aussi le refus du gouvernement des partis, laquelle sera reprise par Henri IV.

Henri III : confirmation du vice de pérégrination, il ne part pas en Pologne pour faire souche, il reviendra en France à la mort de son frère, il fait enregistrer ses intentions par lettres patentes du Parlement.

Henri IV : approfondissement des Lois fondamentales à travers la catholicité impérative, mais pas la primo-géniture exclusivement (Bourbon-Busset et Bourbons d'Inde).

Louis XIII : inséparable de Richelieu, il a permis à la France de rentrer réellement dans l'époque moderne, il tenta même de modifier les règles de l'impôt, mais il en fut empêché par les Parlements qui prétendaient incarner (déjà) la volonté générale.

Louis XIV : grandeur et rayonnement de la France, abaissement définitif (2) des féodaux, continuation de la politique des « petits », ceux qui ne sont pas nécessairement nobles, pour leur valorisation : « On est toujours assez noble quand on est distingué par moi » (Louis XIV).

Louis XVI : compréhension de l'importance et de l'irruption des questions sociales au coeur de la politique intérieure.

Tout au long de l'épopée capétienne, on voit la France et l'Etat se constituer autour de quelques grands principes, tels que la Monarchie, le rôle des Parlements. Les Parlements interviennent dans les grandes affaires de l'Etat et pour contrôler que le Roi n'empiète pas sur leurs prérogatives (« Conseil Constitutionnel »). Par exemple les Parlements sont compétents pour établir le Conseil de Régence, pour casser une loi royale (les bâtards de Louis XIV), garantir les droits à la couronne du prétendant. Si le Parlement dépasse certaines limites, le Roi peut toujours se tourner vers la convocation des Etats Généraux pour en appeler à l'arbitrage des Français, tous les Français.

La révolution et la république

Il y a eu plusieurs tentatives révolutionnaires en France :

- il ne s'agit pas des jacqueries qui étaient surtout de révoltes contre les exactions de potentas locaux
- les Frondes, et particulièrement celles de 1648-1653 qui ont failli aboutir à la proclamation de la république
- le cas Etienne Marcel (1357-1358), où on voit beaucoup de points communs avec la révolution de 1789, et où le Roi fait appel au peuple pour sauver le trône.

Ce sont toujours les riches bourgeois ou les grands féodaux qui sont à l'origine des tentatives de renversement du trône, le peuple, lui, ne demande que son arbitrage.

Par ailleurs, dans tous les cas, c'est toujours l'étranger qui finance les tentatives, et dans le cas de 1789, la réussite de la révolution.

En fait, la révolution et la république s'appuient beaucoup sur l'héritage monarchique tout en le niant.

La Révolution a engendré 5 républiques, toutes sont nées dans le sang et sont mortes dans le chaos

- 1^{ère} république : 1792 à 1804, elle commence en pleine période révolutionnaire et s'achève avec la proclamation du 1^{er} Empire qui se terminera à Waterloo avec l'invasion de la France par les puissances européennes coalisées.

=> Voir *Thierry Aprile et Arnaud Teyssier, in « La 1^{ère} République » et « Le 1^{er} Empire », collection « Histoire politique de la France » aux éditions Pygmalion / Gérard Watelet.*

- 2^e république : 1848 à 1851, elle commence avec la révolution de 1848 et s'achève par la proclamation du 2^d Empire qui se terminera à Sedan avec l'invasion de la France par l'Allemagne.

- 3^e république : 1871 à 1940, elle commence dans la défaite de Sedan et l'écrasement de la Commune dans le bain de sang que l'on sait et se termine par la déroute de 1940 et l'invasion de la France par l'Allemagne.

4^{ème} république : 1946 à 1958, elle commence dans le bain de sang des épurations et la prise en main de la France par les communistes et se termine avec le borborygme algérien.

5^{ème} république : depuis 1958...

La république va introduire le principe « constitutionnel » hérité de l'Angleterre, mais écrit. Ainsi, depuis 1791 (1^{ère} constitution), la France a connu 13 constitutions, Selon Joseph de Maistre : « Qu'est-ce qu'une constitution ? N'est-ce pas la solution du problème suivant ? Etant donné la population, les moeurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, les bonnes et les mauvaises qualités d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent. » Selon Hippolyte Taine « un peuple peut dire à la rigueur quelle constitution lui plaît, mais non pas celle qui lui convient. »

Les principaux apports de la république sont à apporter au crédit de la 3^{ème} par sa politique d'enseignement va contribuer au développement intellectuel amorcé sous Louis XIV (1676), mais par sa politique anticléricale va rompre le lien qui existe encore entre les Français et la religion catholique. La 5^{ème} fondée par De Gaulle, lecteur de Maurras et de l'Action Française, va renouer avec la tradition monarchique de la France. Elle va tenter de restaurer un système qui refuse la domination des partis, diminuer le rôle des Parlements et reprendre des institutions d'ancien régime sous une forme nouvelle. On sait désormais qu'elle a échoué.

On peut aussi citer le code civil (Ernest Renan : Le code civil : « un code de lois qui semblent avoir été faites par un citoyen idéal naissant enfant trouvé et mourant célibataire. ») et l'organisation administrative légués par Napoléon. Il a largement profité des *travaux* commencés sous la royauté pour l'élaboration du code civil auquel il a largement adjoint les

idées issues des principes de la révolution dite « française ».

A noter l'apport des 2 restaurations (1814 et 1815) et de la monarchie de juillet sous lesquels va s'élaborer l'apprentissage du parlementarisme avec la responsabilité ministérielle devant l'assemblée.

=> Voir Isabelle Backouche in « La Monarchie Parlementaire », collection « Histoire politique de la France » aux éditions Pygmalion / Gérard Watelet.

Par ailleurs, le XIXème siècle va reprendre à son compte la politique de découvertes et de colonisation. Ainsi, le rôle primordial de l'Outre-Mer qui au cours des 2 guerres mondiales a été essentiel dans la survie de la France.

Le Christianisme

S'il est un élément fondamental de la constitution historique de la France, c'est le christianisme et en particulier l'Église Catholique.

La France (la Gaule) commence à être évangélisée à la fin du II^{ème} siècle avec le premier évêque de Lyon Saint Pothin en 177 dont le successeur sera Saint Irénée. Elle se répand dans tout le territoire au cours du III^e et du IV^e siècle.

Voir Marcel Clément (professeur à la Faculté Libre de Philosophie Comparée de Paris) in « Les Nations ont-elles une vocation ? », p.84-85 « A défaut de documents... les invasions barbares se multiplient ».

L'Eglise va calquer son organisation sur celle de l'Empire Romain.

=> Voir François-Marin Fleutot in « *Apostrophes sur les origines du Royaume de France* », p. 51 : « Puis, l'empereur tolérant la religion chrétienne... il finira par l'incarner ».

La religion catholique pénètre d'abord les villes, puis, plus lentement les campagnes, au point que le même mot servit à désigner l'homme attardé dans le paganisme et le « paysan » paganus, in Nouveau Larousse illustré en 7 volumes, édition de 1904.

Ainsi, la France va « grandir » dans la Foi catholique, en connaissant plusieurs hérésies : arianisme, docétisme, catharisme, ... et d'autres. Ainsi plusieurs conciles se tiennent dans la Gaule, ou la France afin d'extirper les hérésies qui voient le jour.

Le point fondamental ici est Clovis qui en se faisant baptiser avec ses soudards (soldats), une nuit de Noël 496, va officiellement tourner le dos au paganisme et aux hérésies pour faire entrer la France dans l'ère du catholicisme. Alors que tous les autres barbares vont s'orienter vers l'arianisme (négation de la nature divine du Christ), Clovis s'arme du Catholicisme et va soumettre la totalité de la « France » (à peu près) à son autorité et celle de l'Eglise. C'est le début de l'alliance du trône et de l'autel...

Par Clovis, la France devient la Fille Aînée de l'Église, elle trouvera là sa vocation d'éducatrice des Peuples.

Voir Marcel Clément in « Les Nations ont-elles une vocation ? », p.81 : « La France, éducatrice des peuples ».

Tout au long des règnes capétiens, les Rois vont être sacrés (à Reims pour la plupart), et renouveler la promesse de la France à son baptême (Jean-Paul II en 1996: « France souviens-toi des promesses de ton Baptême »), d'ailleurs, ce n'est qu'après le sacre que les Rois de France auront le pouvoir de guérir des écrouelles, usage qui va perdurer jusqu'à Louis XVI.

=> voir Aimé Bonnefin in « *Le Sacre des Rois de France* », p.225 : Robert II, Louis VI et Henri IV.

En 1637, Louis XIII met la France sous la protection de la Sainte Vierge, c'est, une fois encore, la reconnaissance de la primauté du Spirituel sur le Temporel.

La France est une collection de saints : Saint Irénée, Saint Remi, Sainte Clotilde, Saint Louis, Sainte Jeanne d'Arc, Sainte Jeanne de France, Saint Vincent de Paul, Saint Jean-Marie Vianney, Sainte Catherine Labouré, les Bienheureux martyrs de septembre, Saint Denis, Sainte Thérèse de Lisieux, Saint Martin... et bien d'autres.

La France s'est bâtie autour de ses paroisses. Quel village de France ne possède pas son église, quel hameau ne possède pas sa chapelle, quelle route ne possède pas son calvaire ?

En fait toute l'histoire de France, depuis Clovis s'est faite autour de l'Eglise, mais depuis Philippe IV le Bel, c'est une France officiellement laïque, même si Philippe IV n'a fait qu'entériner une situation de fait. Il y a séparation en France du Temporel et du Spirituel depuis au moins le XIIIe siècle.

Même dans un pays largement déchristianisé, ce sont des valeurs judéo-chrétiennes qui règlent encore notre vie quotidienne. D'ailleurs, nous ne jugeons les autres, en particulier les autres religions, que selon notre référentiel chrétien.

Conclusion

Nous avons vu que la France n'est pas apparue un beau jour de juillet 1789, mais qu'elle est le produit d'une lente maturation. Cela démontre, qu'un pays n'est pas un assemblage officiel décidé par voie contractuelle mais une oeuvre qui se construit ou se détruit chaque jour. Ainsi, les « pays » artificiels sont tous voués à la dislocation : l'union soviétique, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie...

Nous nous devons aussi de connaître notre histoire pour nous rendre de compte du fossé qui peut exister entre l'Islam et la civilisation Française. Aujourd'hui, la France n'est plus considérée comme Dar-el-Jihad, mais comme un Dar-el-Islam en devenir, un Dar-el-Arb, autrement dit, un pays qui, si les choses ne changent pas, basculera tôt ou tard dans l'Islam. Plus nous serons fiers de notre pays, et plus nous serons en mesure de convertir ceux que nous « accueillons » à la civilisation française. Dans le cas contraire, il nous faudra en faire le deuil !

La France reste un cas particulier dans l'Histoire, car c'est une Nation, et non un Empire. On *peut* même dire qu'elle s'est constituée contre l'Empire (voir Michel Michel), ce qui signifie *que* nous ne comprenons les autres qu'à travers ce prisme qui restreint la réalité. Seule la Perse (l'Iran) offre un exemple analogue mais pas identique...

Il est donc de notre devoir de rappeler ces éléments de notre histoire, ces piliers qui permettent de comprendre le monde actuel et d'envisager le monde futur. Le président de la république sortant et son gouvernement ont été élus sur un programme de conseil général : réduire les morts sur les routes, faire avancer la recherche contre le cancer, et faciliter l'intégration des personnes handicapées. D'aucuns diraient : « ils ont réussi » ! Mais quoi ? Où est le projet pour la France ? Dans les lignes du programme socialiste : « oui au mariage gay » ? Dans les déclarations du président de l'UMP ? Dans les élucubrations diverses de partis politiques pastèques, vert à l'extérieur, rouge à l'intérieur ? Dans le baroud d'honneur d'un chef prétendument chouan qui donne chaque jour un peu plus de gages de citoyenneté à la république ?

Non, décidément non ! Il est temps de proposer un véritable projet à la France, incarné par la Famille de France, mais où il est essentiel de ne pas se laisser corrompre par le jeu électoral qui dit élection dit compromis, qui dit compromis dit compromission !

« Malgré mes convictions républicaines, je suis forcé de reconnaître que la France doit son héritage admirable, sa structure religieuse, artistique, morale et civile, tout ce qu'elle possède de bon et d'heureux, ni à la république, ni à Napoléon, mais bien à ses Rois. Ils peuvent avoir commis des erreurs, mais ils ont fait les grandeurs de la France ». Edouard Herriot, de sinistre mémoire.

Il rejoint les paroles de « La Royale » : « Les Rois ont fait la France ! »

La Constitution Historique de la France

Bibliographie :

Paul-Marie Coûteaux : « L'Europe vers la Guerre »

Philippe Moreau Detarges : « Introduction à la géopolitique »

Henriette Walter : « L'aventure des mots français venus d'ailleurs » François-Marin Fleutot : « Apostrophes sur les origines du Royaume de France Jacques Bainville : « Histoire de France »

Paul-Marie Coûteaux : « Clovis »

Georges Bordonove : collection « Les Rois qui ont fait la France » (Clovis, Charlemagne, Hugues Capet, Philippe Auguste, Saint Louis, Philippe Le Bel, Jean II, Charles V, Charles VII, Louis XI, Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe)

Aimé Bonnefin : « Sacre des Rois de France ». Thierry Aprile : « La Ière République »

Arnaud Teyssier : « Le Ier Empire »

Isabelle Backouche : « La Monarchie Parlementaire » Marcel Clément : « Les Nations ont-elles une vocation ? »